



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

air

Question écrite n° 127111

### Texte de la question

M. Bernard Depierre attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le schéma régional climat air énergie (SRCAE) applicable à la région Bourgogne. La chambre d'agriculture de Bourgogne souhaiterait notamment que le SRCAE s'inscrive en cohérence avec le développement économique agricole et que les émissions énergétiques et non énergétiques soient bien distinguées dans le document final. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) est un document co-élaboré par l'Etat et la Région. Il s'appuie sur une large concertation en amont lors de l'élaboration du document qui associe l'ensemble des parties prenantes. En aval, comme le prévoit le décret du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, le projet de schéma est soumis à la fois à une consultation du public et à l'avis obligatoire de presque une trentaine d'organismes régionaux ou locaux, dont les chambres régionales d'agriculture. Ce dispositif de concertation, de consultations obligatoires et de consultation publique, permet donc à toutes les parties prenantes de transmettre leurs contributions et avis sur le projet de schéma. Il ne fait aucun doute qu'il permettra à la chambre régionale d'agriculture de relayer directement sa contribution et ses remarques auprès des deux pilotes régionaux que sont le préfet de région et le président du conseil régional.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Depierre](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127111

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 881

**Réponse publiée le :** 20 mars 2012, page 2446